

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndjolé : un père abusait sexuellement de sa fille

SCOM
Libreville/Gabon

JENNY Ndjatanga, Gabonaise de 40 ans, vient d'être placée sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné. Il se serait rendu coupable de viol sur sa propre fille, la petite R. B., âgée aujourd'hui de 15 ans.

Une source policière proche de l'affaire indique que, le 10 décembre 2021 vers 10 heures, les éléments de la brigade centre de Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, reçoivent à leur poste dame R. Mba-N. Cette dernière est accompagnée de ses deux filles, à savoir R. B et sa cadette J. N, 11 ans. La mère de famille s'est rendue à l'unité pour porter plainte contre Jenny Ndjatanga – dont elle est séparée – pour abus sexuels sur l'aînée des enfants. Selon les explications de la plaignante le 9 décembre, tout est parti des révélations

de l'adolescente de 11 ans d'après lesquelles sa grande sœur R. B. aurait été violée par leur géniteur. Toutes affaires cessantes, la mère presse la victime présumée de questions relatives à ces révélations troublantes. La réponse de l'enfant glace le sang de dame R. Mba-N., d'autant qu'elle apprend que le mis en cause aurait transformé sa propre fille en objet d'assouvissement sexuel depuis l'âge de 14 ans. Mais également que les derniers faits se seraient produits le 7 décembre 2021 vers 23 heures. Lors de l'investigation, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont découvert que ces multiples abus sexuels auraient été commis à différents endroits. Notamment au stade de Bingoma, à l'école du même quartier, puis au domicile familial. Pis, que ces viols auraient parfois été perpétrés en présence d'autres enfants sous la tutelle de Jenny Ndjatanga.



Photo: DR

Jenny Ndjatanga met ses errements au compte de l'action d'esprits malfaisants.

Lesquels enfants craignaient de révéler le terrible secret, pour ne pas subir la colère de leur père qui les auraient menacés de mort. Toujours à la lumière des faits, les pandores ont eu connaissance de ce que R. B. aurait aussi été abusé sexuellement par l'ex-concubine de sa mère. Ce dernier serait également sous le coup d'une procédure judiciaire.

Mouila : du cannabis incinéré par le parquet de la République

F.N
Mouila/Gabon

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, Roger Damel Nguema Ondo, a procédé dernièrement à l'incinération d'un stock de cannabis et autres produits pharmaceutiques prohibés. C'était en présence de son adjoint Patrick Mabengha, du substitut du procureur Léance Mba Mihindou, et des Officiers de police judiciaire (OPJ). C'est environ 53 kg de produits interdits par le législateur qui ont été passés à l'incinérateur. L'opération s'inscrit dans la logique de l'application des décisions de justice rendues par le tribunal correctionnel de

Mouila, a indiqué le procureur de la République.

À noter que plusieurs décisions ont été rendues dans les années antérieures, qui ordonnaient la confiscation et la destruction de ces produits prohibés. Le chef du parquet de la République supervisant l'exécution desdites décisions de justice, il lui revient donc de veiller à leur stricte application. Roger Damel Nguema Ondo précise que d'une manière générale, la détention, la consommation, le transport ou la commercialisation de ces produits sont une réalité évidente dans la province de la Ngounié. Et le directeur des poursuites de conclure : " C'est pour cela que nous mettons tout en œuvre pour lutter efficacement contre ce fléau de santé publique".



Photo: Felicien Ndongo

Un instantané de la destruction de la drogue.

Le clin d'œil de Lybek



Port-Gentil : 4 maisons réduites en cendres au quartier Transfo

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

CINQ familles se retrouvent à la belle étoile à la suite d'un incendie qui a réduit leurs habitations en cendres, au quartier Transfo, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. A l'origine du drame, un feu allumé sur un matelas par des enfants qui s'amusaient avec une boîte d'allumettes dans une chambre. Aucune perte en vies humaines n'est fort heureusement à déplorer. Sous le choc, l'une des victimes, une enseignante en fonction au Lac Anengué, dans le département de Bendjé, est tant bien que mal revenue sur les faits. " Mon colocataire a des enfants, des jeunes garçons. Ils étaient en train de jouer dans la chambre. Ils avaient une boîte



Les sapeurs-pompiers en pleine intervention.

d'allumettes. Ils ont mis le feu au matelas et lorsqu'ils se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient plus arrêter le feu, ils sont sortis de la chambre et ont fermé la porte derrière eux. Quand ils ont vu que la fumée s'échappait de la chambre, ils sont venus à la cour pour crier au feu dans la chambre ". Mais il était trop tard. Junior et David, âgés de 9 et 14 ans, venaient de commettre l'irréparable. Le temps que les adultes réalisent le danger encouru

par leurs habitations construites les unes en dur, les autres en semi-dur, toutes mitoyennes à la chambre en flamme, la fumée s'était déjà répandue. " Nous sommes sortis de là sans une aiguille ", a déclaré notre interlocutrice. Et le propriétaire Christian Mougonguela, absent de chez lui au moment des faits, de demander l'aide des autorités. L'arrivée des sapeurs-pompiers sur le lieu du drame n'aura servi qu'à circonscrire des flammes.